

Aix-Les-Milles, le 18 juin 2022

**Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire
de l'Aéroclub Aix-Marseille du
mardi 5 juillet 2022**

Cher(e) Adhérent(e),

Depuis plus de 2 ans maintenant, par contrainte de la situation sanitaire vécue entre 2020 et 2022, nous avons pris l'habitude de tenir nos réunions d'assemblée générale, de conseil d'administration et d'autres réunions internes à distance avec nos outils numériques de vidéoconférence. Beaucoup de nos réunions se tiennent maintenant en mode hybride et nos membres ont exprimé leur satisfaction pour avoir la possibilité de participer à distance.

La loi du 22 janvier 2022 (loi n°2022-46) autorise le gouvernement à prendre des mesures permettant aux assemblées générales des associations de se réunir à distance. Ces mesures sont prévues de se terminer fin juillet 2022.

Quelles que soient les décisions législatives, le Conseil d'Administration du 14 juin 2022 a jugé utile de permettre à l'Association de poursuivre les réunions à distance, tout en privilégiant chaque fois que possible les réunions en présentiel. Ceci demande cependant une modification de nos statuts.

Conformément à l'article 8 de nos statuts et aux articles 8.3 et 8.4 de notre règlement intérieur, nous vous convoquons en conséquence à une **Assemblée Générale extraordinaire** de notre Aéro-club le :

mardi 5 juillet 2022 à 19h00 précises

En distanciel par vidéoconférence.

Connexion à partir de-18h30 pour comptage des présents.

Ordre du jour :

- **Mise à jour des statuts de l'Association (Vote)**
 - Voir en pièce jointe la proposition de modification des statuts

Peuvent participer à l'Assemblée Générale les adhérents à jour de leur cotisation 2022. Parmi eux, seuls les membres actifs ou postulants ont droit de vote. Ne sera traité à l'AGE que le point unique à l'ordre du jour. Le quorum requis pour cette AGE est du quart des représentants convoqués. La tenue de cette réunion par visioconférence permet une plus large participation et une grande flexibilité pour chacun compte tenu de la très courte durée de la réunion.

Nous comptons sur votre participation.



Le Président : Alain SEGUIN

INFORMATIONS SUR LA TENUE DE L'AGE

Cette assemblée générale extraordinaire se tient en distanciel seulement par visioconférence, en conformité avec ses statuts et les recommandations gouvernementales.

Tous les participants doivent se doter d'un outil numérique pour assister à l'AGE : ordinateur, téléphone intelligent, tablettes, etc. Cet outil doit avoir accès à Internet, pouvoir recevoir des courriels et accéder aux sites **ZOOM** (télécharger l'application sur <https://zoom.us> auparavant si ce n'est déjà fait) et **Balotilo** (<https://www.balotilo.org>). Pour ceux qui seraient connectés depuis le Club, l'accès au Wifi est disponible.

Préparation de l'assemblée.

Les adhérents éligibles (ceux inscrits en 2022 et à jour de leur cotisation) sont convoqués de manière électronique conformément aux statuts. Les informations de connexion à distance sont indiquées sur le site web de l'ACAM, sur une page spécifique (cf. lien ci-dessous) accessible après identification. Il est recommandé de s'inscrire pour faciliter l'organisation de la réunion.

Tenue de l'assemblée.

La réunion est ouverte à 19h00. Des tests de sons, de vidéo et de chat sont effectués à partir de 18h30 pendant que les personnes se connectent. Les micros et vidéos des participants sont fermés pendant la réunion sauf ceux du présentateur.

Le décompte des présents et des personnes habilités à voter est effectué en début d'assemblée. Les votes sont ouverts pendant l'AGO au moment opportun. Voici le chronométrage prévisionnel des travaux :

Horaire	Durée	Description
18h30 – 19h00	15'	Ouverture de la vidéoconférence et émargement des présents Tests de connectivité et de fonctionnement Comptage des participants et des pouvoirs
19h00 - 19h15	15'	Démarrage de l'AGE – Secrétaire (Robert FARGIER) Décompte final des participants et des votants – Vérification du quorum
19h15 - 19h25	10'	Explications sur la modification des statuts (Alain SEGUIN)
19h25 - 19h30	5'	VOTE sur la modification des statuts – démarrage et fermeture du vote électronique Affichage des résultats
19h30		FIN DE L'AGE

VOTE

Les votes s'effectuent avec la plateforme BALOTILO (www.balotilo.org) qui **garantit l'anonymat**. Les membres doivent donc être équipés d'un appareil leur permettant l'accès Internet et l'accès à leur courriel.

Un membre peut donner procuration à un autre membre pour voter. Pour cela il doit indiquer une adresse courriel du membre qui reçoit la procuration. Cette adresse ne peut pas être la même que celle que le membre possède déjà (une adresse courriel différente par membre votant est nécessaire).

Chaque adhérent identifié pour voter reçoit dès l'ouverture du vote pendant l'AGO, un courriel avec un lien privé. Le vote unique est ouvert pendant l'AGE. Chaque membre présent doit pouvoir récupérer le courriel qui lui est adressé et suivre le lien envoyé et personnel pour voter pendant la période ouverte durant la réunion. Chacun peut modifier son vote s'il le désire jusqu'à la clôture qui s'effectue pendant la réunion. Des scrutateurs non-candidats sont désignés en début de séance. Ils ouvrent et ferment le vote.

⇒ Retrouver ces informations sur le site Web :

<https://www.aeroclub-acam.fr/web/events/assemblee-generale-extra-2022-1/>

ANNEXES

- Formulaire de pouvoir à un autre membre